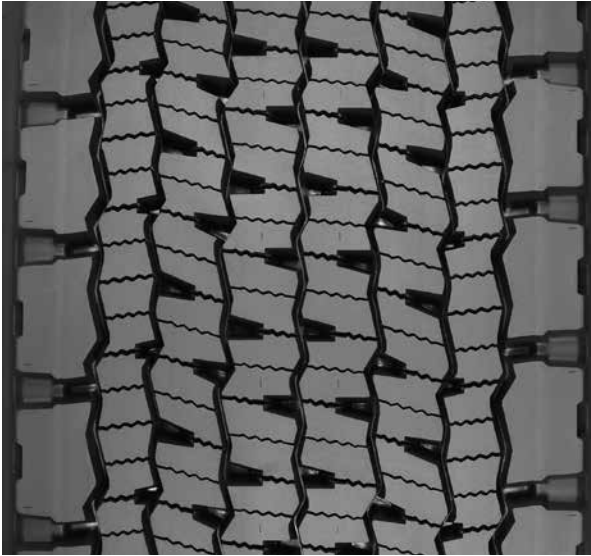


30 % PLUS DE KILOMÈTRES, C'EST GARANTI X ONE^{MD} LINE GRIP D RECHAPÉ PRE-MOLD




Sommaire de la garantie 30 % plus de kilomètre

- Garantie de 30 % plus de kilomètres
- Applicable uniquement pour les pneus rechapés X One^{MD} Line Grip D Pre-Mold de MICHELIN^{MD} sur les carcasses X One^{MD} de MICHELIN^{MD}. L'offre s'applique aux pneus achetés avant le 31 décembre 2023.
- Applicable à un maximum de 20 pneus rechapés par point de livraison/client.
- Offre valide pour les applications longues distances uniquement
- La garantie sera payée sous forme de crédit et correspondra à deux fois la différence entre le prix d'achat d'un pneu rechapé à bande large comparable d'un concurrent et le pneu rechapé X One^{MD} Line Grip D Pre-mold de MICHELIN^{MD}.


Modalités :

Applicable uniquement aux pneus rechapés X One^{MD} Line Grip D Pre-Mold de MICHELIN^{MD} sur carcasses X One^{MD} de MICHELIN^{MD} pour un maximum de 20 pneus rechapés par point de livraison/client sur les achats effectués avant le 31 décembre 2023. Offre valide pour les applications longues distances uniquement. Le poids lourd doit parcourir un minimum de 160 000 km par année. Vous devez avoir au moins deux poids lourds similaires exploités dans des conditions semblables à des fins de comparaisons. La garantie s'appuie sur la comparaison entre un pneu à bande large comparable d'un concurrent et le pneu rechapé X One^{MD} Line Grip D Pre-Mold de MICHELIN^{MD} ; une preuve d'achat avec date et prix d'achat pour le pneu concurrent et une autre pour le rechapé X One^{MD} Line Grip D Pre-Mold de MICHELIN^{MD} sont exigées. La réclamation doit être suffisamment documentée pour déterminer le kilométrage de retrait et la profondeur de sculpture restante du pneu concurrent et du rechapé X One^{MD} Line Grip D Pre-Mold de MICHELIN^{MD}. La garantie sera payée sous forme de crédit et correspondra à deux fois la différence entre le prix d'achat du pneu concurrent et le rechapé X One^{MD} Line Grip D Pre-Mold de MICHELIN^{MD}. Toute la documentation doit être validée par un représentant Michelin avant la remise de la note de crédit. Toute exclusion à la garantie limitée MICHELIN^{MD}. Référez-vous à la garantie pour plus de détails. Michelin se réserve le droit de modifier ou d'interrompre ce programme en tout temps pour quelque raison que ce soit, et ce, sans préavis. Toutes les réclamations doivent être faites avant le 31 décembre 2023. Communiquez avec votre détaillant autorisé Michelin ou votre représentant pour de plus amples renseignements.

 POUR PLUS DE DÉTAILS
business.michelin.ca/fr

 CONTACTEZ-NOUS PAR TÉLÉPHONE
1-888-622-2306

 CONTACTEZ-NOUS PAR COURRIEL
business.michelin.ca/fr/nous-contacter

 VISITEZ-NOUS SUR FACEBOOK
[michelintruck](https://www.facebook.com/michelintruck)

